

Objet : _____ Dénonciation n° : _____

ORDONNANCE DE PROBATION

1. de ne pas troubler l'ordre public et d'avoir une bonne conduite;
2. de répondre aux convocations du tribunal;
3. de prévenir le tribunal ou l'agent de surveillance de vos changements d'adresse ou de nom et de les aviser rapidement de vos changements d'emploi ou d'occupation.

Renseignements concernant votre adresse

___6 de fournir immédiatement au tribunal votre adresse actuelle et votre numéro de téléphone, le cas échéant :

Se présenter à un agent de probation

___7BU de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : Upper Floor, Village Office, Buffalo Narrows, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-235-1760 (sans frais au 1-877-826-3819) immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

___7CT de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : 298, 1^{re} Rue Est, Creighton, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306) 688-8810 (sans frais au 1-866-948-8810) immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

___7ES de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : 1302, 3^e Rue, Estevan, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-637-4538 immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

___7LL de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : Provincial Building, La Loche, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-822-1710 (sans frais au 1-877-826-3819) immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

___7LM de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : 4815, 50^e Rue, Lloydminster, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-825-6452 immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

- ___7LR de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : 1328, avenue La Ronge, La Ronge, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-425-4347 (sans frais au 1-888-228-2275) immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- ___7MF de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : 107, avenue Crawford Est, Melfort, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-752-6240 immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- ___7MJ de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : 216-110, rue Ominica Ouest, Moose Jaw, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306- 694-3649 immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- ___7ML de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : 101, Railway Place, Meadow Lake, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-236-7627 immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- ___7NB de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 118-1146, 102^e Rue, North Battleford, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-446-7540 (sans frais au 1-866-433-5635) immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- ___7PA de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 12^e étage, 800, avenue Central, Prince Albert, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-953-2835 (sans frais au 1-866-305-3888) immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- ___7RG de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 2^e étage, 1942, rue Hamilton, Regina, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-787-3808 (sans frais au 1-888-586-6363) immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- ___7ST de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 2^e étage, 122, 3^e Avenue Nord, Saskatoon, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-933-6324 immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

___7SC de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 350, rue Cheadle Ouest, Swift Current, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-778-8244
 immédiatement dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté
 au plus tard le _____ et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

___7WU de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 110, avenue Souris, Weyburn, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-848-2409 immédiatement
 dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____
 et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

___7YK de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante: 72, rue Smith Est, Yorkton, Saskatchewan de téléphoner à un agent de probation au 306-786-1475 immédiatement
 dans les _____ jours ouvrables après votre remise en liberté au plus tard le _____
 et par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

Lieu de résidence

___8 pendant les _____ suivant immédiatement la date de la présente ordonnance,
 d'habiter avec _____
 d'habiter à _____
 d'habiter à un lieu approuvé par l'agent de probation et de ne pas changer de logement à moins d'avoir obtenu une approbation [écrite] de l'agent de probation, de son délégué ou du tribunal d'un membre du détachement de la GRC de _____ ,
 exception : _____.

Couvre-feu

___9 pendant les _____ suivant immédiatement la date de la présente ordonnance, de rester à l'intérieur de votre logement approuvé de _____ h chaque soir à _____ h le lendemain matin 24 heures sur 24, sauf si vous avez obtenu la permission [écrite] de vous trouver ailleurs de la part de l'agent de probation, de son délégué ou du tribunal d'un membre du détachement de la GRC de _____ exception : _____
 et de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande de l'agent de probation, de son délégué ou d'un agent de police s'y présentant pour effectuer un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposées par la présente ordonnance.

___9.8 pendant les _____ mois suivant immédiatement la date de la présente ordonnance, de rester à l'intérieur de votre logement approuvé 24 heures sur 24, à moins d'avoir obtenu une permission écrite de vous trouver ailleurs de la part de l'agent de probation, de son délégué, du tribunal ou d'un membre du détachement de la GRC de _____ et de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande de l'agent de probation, de son délégué ou d'un agent de police s'y présentant pour effectuer un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposées par la présente ordonnance.

Couvre-feu (avec heures distinctes s'appliquant les fins de semaine)

___9.9 de demeurer à l'intérieur de votre logement approuvé de ___ h chaque soir à ___ h le lendemain matin du dimanche soir au vendredi matin et de ___ h chaque soir à ___ h le lendemain matin du vendredi soir au dimanche matin, à moins d'avoir obtenu une permission écrite de vous trouver ailleurs de la part de l'agent de probation, de son délégué ou du tribunal et de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande de l'agent de probation, de son délégué ou d'un agent de police s'y présentant pour effectuer un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposées par la présente ordonnance.

Surveillance à distance

___10 de vous inscrire au programme de surveillance à distance et d'observer les règles de ce programme selon les directives de l'agent de probation pendant les _____ (mois) suivant immédiatement la date de la présente ordonnance pendant toute la durée de la présente ordonnance.

___ Consentement du délinquant (pouvoir judiciaire discrétionnaire).

___11 de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande de l'agent de probation, de son délégué ou d'un agent de police et leur permettre d'entrer dans le logement approuvé afin de vérifier le fonctionnement du matériel.

Restrictions concernant les déplacements

___12 de ne pas vous trouver à plus de _____ km du logement approuvé à moins d'avoir obtenu une permission écrite de l'agent de probation ou de son délégué ou _____ ou sauf _____.

___13 de ne pas vous trouver à _____ à moins d'avoir obtenu une permission écrite de l'agent de probation ou de son délégué ou _____ ou sauf _____.

___13.2 de ne pas vous trouver à moins de _____ km de _____ sauf pour comparaître devant le tribunal.

Abstinence

___14 de ne pas être en possession ou de ne pas consommer d'alcool ou de drogues qui n'ont pas été prescrites pour vous par un médecin et de ne pas entrer ou de ne pas vous trouver dans un lieu, tel qu'un bar ou un magasin de vins et spiritueux, dont l'objet principal est la vente d'alcool, sauf _____.

Programme de traitement de la toxicomanie

___16 de prendre part à une évaluation et d'accomplir un programme de traitement de la toxicomanie pouvant comprendre le traitement en tant que patient interne le traitement en tant que patient externe, selon les directives de l'agent de probation.

___ Consentement du délinquant (pouvoir judiciaire discrétionnaire).

Autres programmes

- ___17 de prendre part à une ou des évaluations et d'accomplir un programme d'aide relativement à ce qui suit :
- ___ infractions d'ordre sexuel ___ violence conjugale
 ___ maîtrise de la colère ___ problèmes de santé mentale ou troubles cognitifs
 ___ counseling individuel pour _____,
 selon les directives de l'agent de probation.
 ___ Consentement du délinquant (pouvoir judiciaire discrétionnaire).
- ___17.4 de prendre part à des évaluations et d'accomplir un programme d'aide en matière de problèmes de santé mentale ou de troubles cognitifs, selon les directives de l'agent de probation.
- ___18 de consulter un médecin, un psychiatre et/ou un psychologue, selon les directives de l'agent de probation, de suivre les directives relatives aux rendez-vous, au counseling, au traitement et aux ordonnances, et d'autoriser la divulgation à l'agent de probation de renseignements relatifs aux rendez-vous et aux ordonnances.
 ___ Consentement du délinquant (pouvoir judiciaire discrétionnaire)

Non-communication

- ___ 19 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec _____
 et de ne pas vous trouver à moins de _____
 de la ou des personnes énumérées si _____ .
 Il vous est cependant permis d'être en contact par l'intermédiaire d'un avocat
 ou _____.
- ___19.3 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec _____ si vous avez consommé de l'alcool.
- ___19.4 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec _____, sauf par l'intermédiaire d'un tiers adulte approuvé par écrit par l'agent pour prendre des mesures à l'égard de l'exercice du droit d'accès auprès d'un enfant.

Présence interdite

- ___20 de ne pas vous trouver au lieu à moins de _____ du lieu de résidence, de travail ou d'enseignement de _____, sauf _____.

Service communautaire

- ___21 d'accomplir _____ heures de service communautaire d'ici le _____, selon les directives de l'agent de probation.

Dédommagement

- ___22ES de verser à la Cour provinciale au 1016, 4^e Rue, Estevan, SK., S4A 0W5, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22LM de verser à la Cour provinciale au 4815, 50^e Rue, Lloydminster, SK., S9V 0M8, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22LR de verser à la Cour provinciale au 1320, avenue La Ronge, C.P. 5000, La Ronge, SK., S0J 1L0, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22MF de verser à la Cour provinciale au 107, avenue Crawford Est, C.P. 6500, Melfort, SK., S0E 1A0, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22MJ de verser à la Cour provinciale au 110, rue Ominica Ouest, Moose Jaw, SK., S6H 6V2, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22ML de verser à la Cour provinciale au 207, 3^e Avenue Est, Meadow Lake, SK., S9X 1E7, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22NB de verser à la Cour provinciale au 3, avenue Railway Est, North Battleford, SK., S9A 2P9, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.

- ___22PA de verser à la Cour provinciale au 188, 11^e Rue Ouest, C.P. 3003, Prince Albert, SK., S6V 6B1, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22RG de verser à la Cour provinciale au 1815, rue Smith, Regina, SK., S4P 2N5 , à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22SC de verser à la Cour provinciale au 121, rue Lorne Ouest, Swift Current, SK, S9H 0J4, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22ST de verser à la Cour provinciale au 220, 19^e Rue Est, Saskatoon, SK, S7K 2H6, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___22WY de verser à la Cour provinciale au 410, avenue C Est, C.P. 1449, Wynyard, SK, S0A 4T0, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie pour _____ le ou avant le _____ en tranches égales de _____ \$, la première tranche devant être payée le ou avant le _____ 20____, et les autres tranches subséquentes le même jour de chaque mois, ou avant, jusqu'à ce que paiement intégral ait été effectué.
- ___22YK de verser à la Cour provinciale au 120, rue Smith Est, Yorkton, SK, S3N 3V3, à titre de dédommagement, la somme de _____ \$ en fiducie au profit de _____ au plus tard le _____ en versements égaux de _____ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le _____ 20____, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.
- ___23 de rendre des comptes au coordinateur des dédommagements (*Restitution Coordinator*) par téléphone [sans frais au 1-888-286-6664] dans les 2 jours qui suivent et par la suite selon les directives de ce dernier, jusqu'à dédommagement intégral.

Excuses

___24 de produire un projet d'excuses écrit oral _____
approuvé par l'agent de probation et de présenter ces excuses selon les directives de ce dernier au plus tard le _____.

Armes

___25 de ne pas avoir en votre possession une arme à feu ou des munitions une arbalète, une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, un dispositif prohibé, des munitions prohibées ou des substances explosives ou d'autres armes ou un couteau, sauf lorsque vous l'utilisez pour manger ou sauf _____.
 de disposer immédiatement de toute arme à feu ou munitions en votre possession ainsi qu'il suit :

_____.
 de remettre immédiatement à _____ pour qu'ils soient conservés en lieu sûr pendant la durée de la présente ordonnance, toute autorisation, tout permis, toute licence ou tout certificat d'enregistrement dont vous êtes titulaire.

___25.4 de ne pas avoir un couteau en votre possession, sauf lorsque vous l'utilisez pour manger.

Armes : fouilles

___26 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat, à une fouille de votre personne et de tout véhicule ou ou de tout logement dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession par tout agent de police qui a des motifs raisonnables de croire de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à la possession d'armes à feu, de munitions ou d'autres armes.

___ Consentement du délinquant (pouvoir judiciaire discrétionnaire)

Se présenter à la police

___27 de vous présenter en personne de téléphoner au _____
le ou au plus tard le _____, entre 9 h et 16 h et par la suite une fois par semaine _____ par semaine tous(toutes) les _____ entre 9 h et 16 h selon les directives qui vous sont données, sauf si ce service de police vous en dispense.

Emploi/Formation

___28 de chercher et de conserver un emploi ou de suivre un programme de formation, selon les directives de l'agent de probation.

Conduite interdite

___29 de ne pas conduire un véhicule à moteur.

Copie de la présente ordonnance sur soi

___30 lorsque vous vous trouvez à l'extérieur de votre logement, d'avoir sur vous une copie de la présente ordonnance et de toute permission en constatant une exception, et de la produire à la demande d'un agent de police.

Interdiction de flâner

___31 de ne pas rester sans rien faire ou vous attarder dans le quartier délimité par _____ entre _____ et _____, sauf _____.

Drogues : téléphones cellulaires interdits

___32 de ne pas avoir en votre possession ni utiliser un téléphone cellulaire, un téléphone intelligent, une radio à balayage de fréquences de police (*scanner*), ou autre dispositif électronique de communication portatif, sauf _____.

Drogues : fouilles

___33 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat, à une fouille de votre personne et de tout véhicule ou de tout logement dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession par tout agent de police qui a des motifs raisonnables de croire de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à la consommation, la possession ou la garde illégales de drogues.

___ Consentement du délinquant (pouvoir judiciaire discrétionnaire)

___33.1 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat, à une fouille de votre personne et de tout véhicule ou de tout logement dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession, par tout agent de police qui a des motifs raisonnables de croire que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à l'utilisation, la possession ou la garde illégales de drogues.

Interdiction de communication avec les personnes âgées de moins de 16 ans

___35 de n'avoir aucun contact, direct ou indirect, avec une personne âgée de moins de 16 ans, à moins d'être accompagné d'un adulte approuvé à cette fin par l'agent de probation.

Interdiction de fréquenter les lieux fréquentés par les enfants

___36 de ne pas vous trouver dans un parc public ou une zone publique où l'on peut se baigner s'il y a des personnes âgées de moins de 16 ans ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il y en ait, un terrain d'école, un terrain de jeu, une garderie ou un centre communautaire, sauf _____.

Interdiction de travail ou de bénévolat auprès des enfants

___37 de ne pas accepter ou garder un emploi ou un travail bénévole qui vous placerait en relation de confiance ou d'autorité vis-à-vis de personnes âgées de moins de 16 ans.

Interdiction d'accès à la pornographie

___38 de ne pas accéder à de la pornographie ou en avoir en votre possession.

Interdiction de communication par Internet avec des enfants

___39 de ne pas utiliser un système informatique pour communiquer avec une personne âgée de moins de 16 ans.

Interdiction d'utiliser un ordinateur sauf pour le travail/la formation

___40 de ne pas être propriétaire d'un ordinateur, d'un dispositif portable de communication sans fil, d'un téléphone intelligent, d'un téléphone cellulaire ou de tout autre dispositif similaire, de ne pas en avoir un en votre possession, de ne pas y avoir accès ou de ne pas l'utiliser si cet ordinateur, ce téléphone ou ce dispositif permet d'accéder à Internet sauf pour les nécessités de votre emploi, de votre formation ou pour d'autres fins, étant entendu que vous devrez obtenir la permission préalable écrite de votre agent de probation relativement au lieu et aux circonstances.

Ordinateurs : fouilles

___41 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat, à une fouille de votre personne et à une fouille de tout véhicule ou de tout logement dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession par tout agent de police qui a des motifs raisonnables de croire de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à l'utilisation, la possession ou la garde d'ordinateurs ou de dispositifs semblables précisés dans la présente ordonnance, ou l'accès à ceux-ci, et si des ordinateurs ou dispositifs semblables sont découverts, de permettre que leur contenu soit fouillé.

___ Consentement du délinquant (pouvoir judiciaire discrétionnaire)

Peines discontinues

___42 de ne pas consommer d'alcool ou de drogues qui n'ont pas été prescrites pour vous pendant 24 heures avant de vous présenter au centre correctionnel pour purger votre peine.

Programme de traitement pour conducteurs aux facultés affaiblies

___43 de ne pas consommer d'alcool ou de drogues qui n'ont pas été prescrites pour vous pendant au moins 24 heures avant de vous présenter au centre de traitement pour purger votre peine.